



**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 19 SEPTEMBRE 2016**

L'an deux mille seize, le dix-neuf septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Serge MERCADIE.

Etaient présents : Mesdames Ghislaine CORJON, Madeleine FRANCHINA, Sylvie MOREAU, Corinne GILLES et Annie VADENNE et Messieurs Claude BRIAND, Claude de GANAY, Sylvain COUTANT, Serge MERCADIE, Philippe THIERRY et Michel QUENARDEL formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Mesdames Marie-Thérèse FORESTIER (pouvoir à Madame Madeleine FRANCHINA), Nicole POMPEIGNE et Karine RAGU et Monsieur Philippe PAYARD (pouvoir à Monsieur Sylvain COUTANT)

Secrétaire de séance : Madame Ghislaine CORJON

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la réunion du 20 juillet 2016.

**DELIBERATION N° 2016-87**

**Compte rendu des décisions prises par le Maire**

Décision n°2016-12 en date du 21 juillet 2016 : Un marché est conclu avec l'entreprise ISI ELEC pour l'installation de projecteurs de type LED au stade de football. Le montant du marché s'élève à 34.220 € HT.

**DELIBERATION N° 2016-88**

**Service de l'eau et de l'assainissement  
Rapport 2015**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport sur le prix et la qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement afférent à l'exercice 2015.

Le Conseil Municipal en prend acte.

**DELIBERATION N° 2016-89**

**Adhésion au contrat groupe d'assurances statutaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique  
Territoriale du Loiret**

Le Conseil Municipal demande au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret de souscrire pour son compte, dans le cadre de contrats communs à plusieurs collectivités, un contrat d'assurances statutaires, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2019.

Il prend acte que l'adhésion au contrat groupe d'assurances statutaires donne lieu à une contribution annuelle aux frais de gestion du Centre de Gestion du Loiret, assise sur la masse des rémunérations des agents assurés, au taux de 0,10%, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention passée avec le Centre de Gestion au vu des taux proposés ainsi que toutes les pièces annexes nécessaires.

**DELIBERATION N° 2016-90****Cession d'un terrain**

Le Conseil Municipal accepte de céder à Monsieur et Madame Michel BEAUVAIS un terrain situé aux Corneilles à Dampierre-en-Burly aux conditions suivantes :

Section	N°	Contenance en m2	Prix	Total
AC	105	239	2,10 €	501,90 €

Il est précisé que les frais de notaire liés à cette cession seront à la charge de l'acquéreur.

**DELIBERATION N° 2016-91****Accord cadre à bons de commandes  
Divers travaux de VRD**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée à l'assemblée que le marché à bons de commandes pour divers travaux de VRD arrive à échéance fin 2016.

Il précise qu'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation d'un marché à bons de commande de travaux a été confiée au cabinet INCA.

Il présente ensuite le Dossier de Consultation établi par ce dernier pour la consultation des entreprises, étant précisé que le marché fera l'objet d'un accord cadre à bons de commande conclu pour une durée de 4 ans.

Le Conseil Municipal :

- Approuve le dossier de consultation des entreprises,
- Décide, eu égard au montant maximum annuel du marché fixé à 125.000 € HT, de lancer la consultation dans le cadre d'une procédure adaptée,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à l'accord cadre susvisé,
- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget (exercice 2017 à 2020).

**DELIBERATION N° 2016-92****Exonération partielle de loyers**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un bail à location d'une durée de 3 ans a été conclu à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 avec Monsieur et Madame TODEA pour l'immeuble communal sis 1 rue de Bel Air à Dampierre-en-Burly.

Monsieur TODEA n'ayant toujours pas obtenu l'autorisation de Conseil National de l'Ordre des Médecins de s'installer en qualité de médecin généraliste, le Conseil Municipal décide d'exonérer à hauteur de 50% Monsieur et Madame TODEA du paiement de leurs loyers jusqu'au 31 octobre 2016.

**DELIBERATION N°2016-93**

**Répartition des sièges au conseil communautaire de la communauté issue de la fusion - extension entre la Communauté de communes du Sullias, la Communauté de communes Val d'Or et Forêt et la Commune de Vannes sur Cosson**

Le Conseil municipal :

- Approuve la répartition des sièges des conseillers communautaires au sein de la future intercommunalité sur la base d'un accord local conformément au 2° de l'article L 5211-6-1
- Fixe à 44 le nombre total de sièges du conseil communautaire de la future intercommunalité, répartis comme suit :

<b>Communes</b>	<b>Population Municipale</b>	<b>Nombre de conseillers communautaires titulaires</b>
Bonnée	673	2
Les Bordes	1 846	3
Bray-en-Val	1 393	2
Cerdon	983	2
Dampierre-en-Burly	1 312	2
Germigny-des-Prés	753	2
Guilly	656	2
Isdes	546	1 (siège de droit)
Lion-en-Sullias	396	1 (siège de droit)
Neuvy-en-Sullias	1 289	2
Ouzouer-sur-Loire	2 731	4
Saint-Aignan-des-Gués	341	1 (siège de droit)
Saint-Aignan-le-Jaillard	606	1 (siège de droit)
Saint-Benoît-sur-Loire	2 066	3
Saint-Florent	447	1 (siège de droit)
Saint-Père-sur-Loire	998	2
Sully-sur-Loire	5 440	8
Vannes sur Cosson	589	1 (siège de droit)
Viglain	888	2
Villemurlin	621	2

- Autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte lié à l'exécution de la présente décision.

**DELIBERATION N° 2016-94**

Résiliation anticipée d'un bail commercial

Le Conseil Municipal accepte la résiliation anticipée du bail consenti à la société CELOU CREA pour l'immeuble communal sis 1 rue Amédée de Béhague à la date du 31 juillet 2016.

**DELIBERATION N° 2016-95**

Accroissement temporaire d'activité – Recrutement d'un agent non titulaire

Le Conseil Municipal crée un emploi pour accroissement temporaire d'activité à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016 pour une durée de 2 mois et fixe la durée hebdomadaire de cet emploi à 35 heures hebdomadaires.

**DELIBERATION N° 2016-96**

**Convention avec la société de pêche pour la mise à disposition de l'étang communal**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention définissant les modalités de mise à disposition de l'étang du Bourg pour la pratique de la pêche à la ligne avec le Président de la Société de Pêche.

**DELIBERATION N° 2016-97**

**Adhésion à l'Union Départementale des Maires Ruraux du Loiret**

Le Conseil Municipal adhère à l'Union Départementale des Maires Ruraux du Loiret.  
Le montant de la cotisation pour l'exercice 2016 s'élève à 95 €.

**DELIBERATION N° 2016-98**

**Dénomination de l'auditorium de l'espace culturel et sportif**

En hommage à Georges MERCADIE, décédé le 23 avril dernier, le Conseil Municipal décide de dénommer l'auditorium de l'espace culturel et sportif « Espace Georges MERCADIE ».

En effet, Georges MERCADIE, ainsi que son épouse Simone, ont beaucoup œuvré pour le monde associatif dampierrois. Ils sont à l'origine de l'USD Foot, de l'Amicale des Supporters, et de l'USD Théâtre, associations au sein desquelles ils se sont investis pendant de nombreuses années.  
Une plaque sera mise en place et inaugurée lors d'une prochaine cérémonie.

**DELIBERATION N° 2016-99**

**Indemnités de conseils et de confection du budget allouées au Comptable public**

Le Conseil Municipal alloue à Monsieur Gérard MOREAU, Comptable public de Sully sur Loire, les indemnités de conseil et de confection du budget prévues par l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 pris en application de l'article 97 de la loi 82-213 du 2 mars 1983 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et du décret 82-979 du 19 novembre 1982.

Suspension de séance à 20h55- Réouverture de séance à 21h05.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h07.

Le Maire

Serge MERCADIE

